



BULLETIN D'INFORMATION 2014 - N° 9 du 04/07/2014

Revalorisation salariale 2014

Un arrêté d'extension signé le 19 juin 2014 et publié au JO du 3 juillet 2014 rend obligatoire l'accord du 10 février 2014 relatif à la revalorisation salariale.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle grille applicable au 1^{er} août 2014.

Pdf joints :

- Arrêté du 19 juin 2014
- Grille des minima, revalorisation 2014.

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info